

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01716

Numéro SIREN : 518 936 182

Nom ou dénomination : GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2020 sous le numéro de dépôt 12766

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/12766

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 518 936 182

N° gestion : 2011 B 01716

GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 371.560 euros

Siège social : 1 Place des Prêcheurs, 13100 Aix-en-Provence

RCS Aix-en-Provence 518 936 182

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Décisions collectives des associés prévues le 30 septembre 2020

PACA'FID

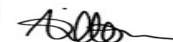
Siège social : 63 rue Paradis, 13006, Marseille

Téléphone : 04 88 15 18 54

Email : contact@pacafid.fr Site internet : www.pacafid.fr

Copie certifiée conforme
DC / 16/09/2020 10:08:45
N° de dépôt - 2020/127667-518936182

AS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 1000 euros.
RCS Marseille 821 526 811 - SIRET 821 526 811 000 38 - N° de TVA intracommunautaire : FR 80 821 526 811



**GROUPE SEBBAN
PARTICIPATIONS**

*Commissariat à la
transformation*

*Décisions collectives des
associés prévues le 30
septembre 2020*

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} septembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R-224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

La société GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS est une société à responsabilité limitée au capital de 371.560 euros, immatriculée auprès du RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 518 936 182, dont le siège social est situé 1 Place des Prêcheurs, 13100 Aix-en-Provence.

A la date du présent rapport, le capital de la Société est composé de 3.271 parts sociales d'une valeur nominale de 28 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, représentant ainsi un montant de capital social de 7.622,45 euros, dont la table de capitalisation est présentée ci-après :

GROUPE SEBBAN PARTICIPATIONS - Table capitalisation pré-transformation				
	Parts sociales	Prix unitaire	Capital social	% détention
CENTRALE DU COMMERCE	9 999	28	279 972	75,4%
Michaël SEBBAN	3 271	28	91 588	24,6%
Total	13 270	28	371 560	100,0%

Dans un souci de simplification de son fonctionnement, la gérance a décidé de transformer la forme juridique de la Société en société par actions simplifiée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des capitaux propres de 560.892 euros y compris un bénéfice de 199.063 euros ;
- Il a été établi une situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2019, celle-ci ayant été établie au 31 mars 2020. Les éléments ainsi enregistrés en comptabilité ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité, les capitaux propres s'élèvent ainsi à 551.00 euros y compris une perte de 9.792 euros.

La transformation en société par actions simplifiée suppose que les capitaux propres soient

**GROUPE SEBBAN
PARTICIPATIONS**

*Commissariat à la
transformation*

*Décisions collectives des
associés prévues le 30
septembre 2020*

supérieurs à la moitié du capital social, ce qui est le cas au jour de l'établissement du présent rapport.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 14 septembre 2020

Le commissaire aux comptes et à la transformation

PACA'FID



Michaël TOUZIS